



Réunion du : 07 octobre 2008 à la mairie de Bourg d'Oisans

Schéma d'Aménagement de la Romanche Groupe local de concertation – Bourg d'Oisans Compte rendu de la réunion n°1

Participants présents	Diffusion
<ul style="list-style-type: none">- Monsieur Christian Pichoud, Conseiller général du canton de l'Oisans- Monsieur André Salvetti, Maire de Bourg d'Oisans - Monsieur Jean-Louis Arthaud, Adjoint à la commune de Bourg d'Oisans- Monsieur Camille Carrel, Adjoint à la commune de Bourg d'Oisans- Monsieur Jean-Marie Hezard, Adjoint à la commune de Bourg d'Oisans- Monsieur Gérard Gaude, Association de Défense de la Qualité de Vie de la plaine de Bourg d'Oisans- Monsieur Jacques Richard, Association de Défense de la Qualité de Vie de la plaine de Bourg d'Oisans- Madame Josiane Reboulet, Association de Défense de la Qualité de Vie de la plaine de Bourg d'Oisans- Monsieur Olivier Hugonnard, Association pour la Promotion de l'Agriculture en Oisans- Monsieur Didier Girard, Association pour la Promotion de l'Agriculture en Oisans- Monsieur Gilbert Rey, Syndicat Unique de l'Oisans- Monsieur Jean-Michel Maqueret, Syndicat Unique de l'Oisans- Madame Laurence Gautier, Commune de Bourg d'Oisans- Monsieur François Jacquet, Frapna- Monsieur André Glaudas, Personnalité qualifiée- Monsieur Jean Diet, Personnalité qualifiée - Monsieur Jean-Michel Seilles, Directeur du Symbhi – Directeur de l'Aménagement des Territoires du Conseil général- Monsieur Olivier Tournoud, Directeur du territoire de l'Oisans du Conseil général- Monsieur Olivier Monti, Direction des Routes du Conseil général- Monsieur Olivier Manin, Chargé de mission Romanche au Symbhi- Monsieur Yves Kovacs, Sepia Conseils- Monsieur Roland Fillod, Sepia Conseils	<p>Participants</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Excusés</p> <p style="text-align: center;">+</p> <p>Diffusion sur le site Internet du Symbhi (http://www.symbhi.fr)</p>
<p><u>Excusés :</u></p> <ul style="list-style-type: none">- Monsieur Robert Veyret, Président du Symbhi – Conseiller général- Madame Eliane Belluard, Personnalité qualifiée	

Relevé de décisions

Introduction :

MM. Pichoud et Salvetti indiquent qu'après les réactions de ces derniers mois sur les scénarios proposés à la concertation par le Symbhi dans le cadre du Schéma d'Aménagement de la Romanche, il était nécessaire de repartir sur une nouvelle méthode de travail sans a priori, et à partir des fondamentaux du projet (quelle est la finalité du schéma ? quelle est la feuille de route du Symbhi ? quelles sont les hypothèses de départ ?).

Les instances de concertation mises en place par le Symbhi, comme le Comité Romanche, ne traduisent pas assez les préoccupations de Bourg d'Oisans où localement une incompréhension s'est exprimée. Sur proposition du Symbhi, il a été décidé avec la municipalité de Bourg d'Oisans, la mise en place d'un groupe local de concertation ciblé sur Bourg d'Oisans, associant des personnes représentant les habitants et différentes associations, et qui ont un avis représentatif et éclairé, ainsi qu'une sensibilité sur les questions de la Romanche.

Le nombre de ses membres est volontairement limité dans un premier temps (cf. composition jointe en annexe) car il s'agit de constituer un lieu de travail et d'échange pour discuter et valider les différentes hypothèses et étapes du projet. Il pourra être élargi au fur et à mesure de ses travaux, à d'autres personnalités qualifiées, à des techniciens et des représentants des différents organismes partenaires.

Parmi les premiers éléments que le groupe devra valider :

- à quoi sert le Schéma d'Aménagement de la Romanche ?
- quels sont les besoins de protection de la commune de Bourg d'Oisans et a-t-on besoin de plus de protection que ne le prévoient les travaux d'urgence de confortement de la digue de la Croix du Plan ?



Restitution du diagnostic :

Le Symbhi a sollicité en juillet dernier des entretiens avec une vingtaine de personnes sur le territoire, qui ont une vision représentative de la Romanche. Cet audit a permis de mettre en évidence les raisons des blocages apparus depuis le printemps et les valeurs que les populations partagent avec leur rivière. De cette démarche, apparaissent trois idées fortes :

1. Les habitants ont fait des reproches sur les modalités d'une concertation et d'une communication jugées incomplètes : ils se sont montrés suspicieux car les solutions ont été présentées trop vite et ils ont pensé que les choix étaient faits ;
2. Les habitants n'ont pas compris pour qui le projet a été préparé et à quoi il sert. Autrement dit, le diagnostic de la situation actuelle est passé trop rapidement et n'a pas été partagé ;
3. Les habitants ont pensé que les solutions ont été conçues sans prendre en compte les populations et que des solutions alternatives n'ont pas été étudiées.

De ce constat est née la proposition de constitution d'un groupe de concertation local et opérationnel, qui aura pour mission de faire des propositions plus appropriées aux enjeux locaux et qui seront soumises aux instances décisionnelles. Les objectifs de ce groupe sont donc :

- la création d'un lieu de dialogue et d'écoute ;
- le partage d'un diagnostic, avec un même niveau de compréhension pour tous ;
- la définition de toutes les solutions à étudier sans a priori, et des analyses complémentaires à mener ;
- le partage de ces résultats et la définition des éléments structurants d'un scénario approprié.

Le fonctionnement du groupe sera le suivant :

- organisation d'autant de réunions que nécessaire, pour arriver à ces objectifs ;
- lieu de partage des expériences et des avis ;
- constitution d'un groupe limité à une vingtaine de personnes représentatives de Bourg d'Oisans, pour pouvoir partager efficacement, et élargissement à d'autres personnes en fonction des demandes, des besoins et de l'avancement de la démarche. Bien que le nombre des membres soit limité, les éléments présentés et les décisions du groupe peuvent être relayés aux populations.

Le groupe propose la participation de Michel Arnaud d'EDF, qui a une très bonne connaissance des questions de la Romanche sur l'Oisans. Il valide la méthode de travail.



Première discussion technique sur le projet :

M. Seilles rappelle que le Symbhi est un outil du Conseil Général de l'Isère pour mettre en œuvre la politique départementale vis-à-vis du risque inondation. La logique qui a conduit à initier le Schéma d'Aménagement de la Romanche est identique à celle qui régit le Projet Isère Amont, les études des parades hydrauliques aux Ruines de Séchilienne, et qui guidera le Projet Isère Aval dans le futur.

Le débit de la crue centennale de la Romanche que l'on pourrait attendre à la station de Champeau, à la sortie de la Plaine de Bourg d'Oisans est de 830 m³/s (source : études EDF). Or la méthode employée ne prend pas en compte l'écrêtement naturel dans la plaine de Bourg d'Oisans et considère cette plaine et le bassin versant de la Romanche de manière globale.

Or actuellement, la Plaine du Bourg d'Oisans est soumise à des débordements importants en crue centennale, par remontée ou refoulement dans les affluents (Rive, Lignarre, Sarenne, Eau d'Olle). Il s'agit d'un phénomène naturellement inévitable. Ce sont ainsi plusieurs millions de m³ d'eau qui sont « stockés » sur la Plaine, sur des zones habitées et agricoles. Ces phénomènes induisent une réduction naturelle de 300 m³/s du débit de crue à la sortie de la Plaine, soit un maximum de 530 m³/s.

En dépit des digues, la plaine est inondable par ces phénomènes. Et cette réduction du débit est observée même s'il n'y a pas de rupture de digue, de brèche.

Autrement dit : avec ou sans travaux, la situation actuelle de la Romanche est que le débit est naturellement réduit par cette plaine, en inondant zones naturelles et zones urbanisées sans distinction. Il conviendra de conserver au maximum un débit identique à la sortie de la plaine, après aménagement, car la réglementation impose de ne pas aggraver la situation à l'aval (*).

(Arrêté du 13 février 2002 fixant les prescriptions générales applicables aux installations, ouvrages, travaux ou activités soumis à déclaration en application des articles L. 214-1 à L. 214-3 du code de l'environnement et relevant de la rubrique 3.1.3.0 (2°) de la nomenclature annexée au décret n° 93-743 du 29 mars 1993 modifié. Chapitre II : Dispositions techniques spécifiques - Section 1 : Conditions d'implantation – Article 4*

L'implantation des ouvrages et travaux doit prendre en compte les spécificités environnementales locales. Elle doit notamment ne pas être de nature à perturber sensiblement les zones du milieu terrestre comme aquatique, présentant un intérêt floristique et faunistique, et ne pas engendrer de perturbation significative du régime hydraulique du cours d'eau et de l'écoulement naturel des eaux susceptible d'aggraver le risque d'inondation à l'aval.

Il découle de tout cela que le projet sur l'aval du bassin versant (de Livet-et-Gavet à Vizille, et jusqu'à la confluence avec le Drac à Jarrie) peut être mené indépendamment.

Sur ces éléments, le Symbhi vient d'annoncer la poursuite des études du Schéma d'Aménagement de la Romanche sur le tronçon Livet-et-Gavet – Champ-Sur-Drac (et par conséquent à Vizille) et la finalisation du scénario retenu sur ce secteur pour la fin de l'année, de manière indépendante.



M. Salvetti demande des précisions sur le débit à prendre en compte à l'entrée de la Plaine de Bourg d'Oisans. Il cite la valeur jugée incontestable de 660 m³/s issue des études récentes de 2004 et 2006, et dont l'Etat se sert pour étudier l'inondabilité de la Plaine de Bourg d'Oisans.

M. Manin indique que cette valeur est issue de la même étude que celle qui a conduit à la valeur théorique de 830 m³/s à Champeau.

M. Manin explique que toutes ces analyses ont été menées en considérant les barrages EDF « transparents » car ils n'ont pas pour vocation de contribuer au stockage de la crue. Cependant, ces barrages ne sont pas pleins en permanence et leurs consignes de gestion actuelles conduisent à une réduction du débit de crue à l'entrée de la Plaine de Bourg d'Oisans. Par ailleurs, l'analyse plus complète de la répartition des apports des différents affluents dans la genèse d'une crue centennale de la Romanche a été réalisée par les bureaux d'études et validés par expert.

Les calculs hydrauliques réalisés par le bureau d'études ont permis ensuite de savoir comment ces débits se propagent et s'amortissent au fur et à mesure qu'ils traversent la Plaine de Bourg d'Oisans, pour arriver à la valeur de 530 m³/s à l'aval de Rochetaillée.

M. Manin présente ainsi les nouvelles valeurs de débit, qui suscitent de nombreuses questions auxquelles il conviendra de répondre lors de la prochaine réunion.

A l'issue de cette première présentation, le groupe demande la préparation des précisions suivantes pour la prochaine réunion :

- avant les études du Symbhi, comment l'Etat avait calculé les débits de crue de la Romanche ? (débit centennal de 830 m³/s à Champeau ? débit centennal de 660 m³/s à l'entrée de la Plaine de Bourg d'Oisans ?)
- comment et pourquoi les débits de crue ont-ils été ainsi modifiés dans le cadre de la réactualisation de l'hydrologie en 2008 ?
- quelle est la valeur du débit de la crue centennale à retenir à l'entrée de la Plaine de Bourg d'Oisans ?
- quelle valeur l'Etat prendra-t-il pour référence ?

M. Pichoud conclut cette première discussion technique en indiquant qu'il faudra définir ensemble les zones que l'on souhaite protéger et que la commune notamment devra indiquer ses projets de développement à plus ou moins long terme.

M. Salvetti répond que ces réponses pourront être apportées dès lors que le groupe et l'Etat auront validé le diagnostic et qu'il convient de travailler étape par étape et bien valider toutes les hypothèses.



Information sur le projet routier de déviation de la Plaine des Sables :

MM. Pichoud et Salvetti ont souhaité une information de la Direction des Routes du Conseil Général de l'Isère sur l'avancement du projet routier de déviation de la Plaine des Sables.

M. Monti indique que les études de faisabilité sont en cours et qu'il est difficile à l'heure actuelle d'avancer les hypothèses de tracé qui seront présentées. La Direction des Routes réalise la première phase d'étude préliminaire, et travaille sur un champ large de variantes qu'elle s'emploie à stabiliser compte tenu de la sensibilité et de la complexité du site. Aucun parti n'est à ce jour retenu. Un diagnostic des enjeux de la plaine vis-à-vis du projet routier est en cours (octobre 2008 à mars 2009) et des échanges sur les tracés possibles seront menés.

La commune de Bourg d'Oisans souhaite que les études de la Direction des Routes et du Symbhi soient bien menées en parallèle et souhaite être associée aux études en cours le plus tôt possible. Elle indique par ailleurs qu'il est souhaitable que le groupe de concertation ait connaissance des hypothèses de tracé.

La coordination étroite entre les deux projets existe et continuera, au fur et à mesure de leur avancement.



La prochaine réunion du groupe de concertation aura lieu le **mercredi 12 novembre 2008 de 09h à 11h à la mairie de Bourg d'Oisans.**

D'ici à cette prochaine réunion, le Symbhi travaille à une présentation du diagnostic claire et compréhensible par tous.



ANNEXE :
COMPOSITION DU GROUPE DE CONCERTATION SUR LE TERRITOIRE DE L'OISANS
AUTOUR DU SCHEMA D'AMENAGEMENT DE LA ROMANCHE

Co-Présidence

Nom	Titre
Monsieur Robert Veyret	Président du Symbhi – Conseiller général
Monsieur André Salvetti	Maire de Bourg d'Oisans
Monsieur Christian Pichoud	Conseiller général du canton de l'Oisans

Représentants des habitants du territoire

Nom	Titre
Monsieur Jean-Louis Arthaud	Commune de Bourg d'Oisans
Monsieur Camille Carrel	Commune de Bourg d'Oisans
Monsieur Gérard Gaude	Association de Défense de la Qualité de Vie de la plaine de Bourg d'Oisans
Monsieur Jacques Richard	Association de Défense de la Qualité de Vie de la plaine de Bourg d'Oisans
Monsieur Olivier Hugonnard	Association pour la Promotion de l'Agriculture en Oisans
Monsieur Didier Girard	Association pour la Promotion de l'Agriculture en Oisans
Monsieur Gilbert Rey	Syndicat Unique de l'Oisans
Monsieur Jean-Michel Maqueret	Syndicat Unique de l'Oisans
Madame Eliane Belluard	Personnalité qualifiée
Monsieur André Glaudas	Personnalité qualifiée
Monsieur Jean Diet	Personnalité qualifiée

Représentants du Conseil général (pour les projets de territoire)

Nom	Titre
Monsieur Olivier Tournoud	Directeur du territoire de l'Oisans

Equipe du Symbhi

Nom	Titre
Monsieur Jean-Michel Seilles	Directeur du Symbhi – Directeur de l'Aménagement des Territoires du Conseil général
Monsieur Olivier Manin	Chargé de mission Romanche

Médiation

Nom	Titre
Monsieur Yves Kovacs	Sepia Conseils

Ce groupe fera appel au fur et à mesure de la démarche, et en fonction des besoins :

- aux maires des autres communes de l'Oisans ;
- aux Services de l'Etat et aux autres administrations et organismes partenaires ;
- à la CLE du SAGE Drac-Romanche.